

Luxembourg, le 3 novembre 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure:

« Une récente interpellation devant un restaurant dans le quartier Gare a montré à nouveau que nos forces de l'ordre ne sont malheureusement jamais à l'abri d'agressions.

En Allemagne, la police de Trèves, dans le cadre d'un projet pilote, est en train de tester et d'évaluer l'utilisation de pistolets à impulsion électrique (tasers) comme arme supplémentaire dans le but de protéger davantage les policiers sur le terrain. Les conclusions de l'étude détermineront si la police du Land de Rhénanie-Palatinat sera équipée de ces armes dissuasives. Le rapport intermédiaire semble plutôt positif. En effet, dans deux tiers des interventions documentées, la simple menace de faire usage du taser semble avoir suffi à désamorcer la situation. De manière générale, la police de Trèves juge la présence du taser bénéfique pour calmer des situations qui pourraient dégénérer et risqueraient d'entraîner l'utilisation soit d'armes à feu, soit de bombes lacrymogènes ou de matraques. Ce point de vue est d'ailleurs aussi partagé par le ministre de l'Intérieur Roger Lewentz, qui estime que grâce à la présence de tasers des situations violentes entraînant des blessés peuvent être évitées.

Dans le même esprit, le port d'une bodycam a aussi été testé dans plusieurs Länder d'Allemagne, notamment en Saxe, Hambourg, Thuringe, Rhénanie-du-Nord-Westphalie et en Rhénanie-Palatinat. Le bilan est identique : la présence de bodycams a un effet apaisant sur les interpellés, tout en augmentant la sécurité des policiers.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure :

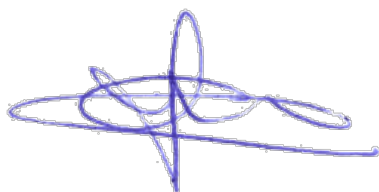
9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Quel est le nombre d'agressions envers des policiers constatées lors des 10 dernières années ? De quels types d'agressions s'agit-il ?*
- *Est-ce que des mesures ont été prises afin de mieux protéger les policiers face aux agressions ?*
- *Est-ce que de nouvelles mesures sont planifiées ?*
- *Est-ce que la position de Monsieur le Ministre concernant l'utilisation de pistolets à impulsion électrique (tasers) a changé suite aux expériences positives faites en Allemagne ?*
- *Quelle est la position de Monsieur le Ministre concernant le port de bodycams pour augmenter la sécurité de nos unités de police ?*
- *Des projets pilotes comme ceux actuellement en cours en Allemagne sont-ils aussi envisageables au Luxembourg ? Dans la négative, pour quelles raisons ?*
- *Selon le Ministre, quelles unités de la Police Grand-Ducale se prêteraient au port de bodycams ? »*

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.



Claude LAMBERTY
Député



Max HAHN
Député